

RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE D'ASTRIDA.-

Astrida, le 31 janvier 1951.-

N° 233 /A.E.

Objet:  
Installation  
pompe à essence.-



Monsieur le Vice-Gouverneur Général,

J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce couvert une demande et un croquis de Monsieur G.M.NATHOO tendant à obtenir l'autorisation d'exploiter une pompe à essence sur la parcelle n°73 du quartier commercial d'Astrida.-

Une enquête des commodo et incommodo sera ouverte en date du 1/2/51 et, sauf objection de votre part, le permis d'exploitation lui sera accordé à la clôture de l'enquête.-

L'Administrateur de Territoire, ff.,  
J.KIRSCH,

Monsieur le Vice-Gouverneur Général  
du Congo Belge  
Gouverneur du Ruanda-Urundi,

à

U S U M B U R A.-

=====